

CAMP DE JOUR

GUIDE DES PARENTS

ÉTÉ 2023



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BENOÎT-LABRE

216, route 271
Saint-Benoît-Labre, Beauce
(Québec) G0M 1P0

Tel : (418) 228-9250 poste 107

loisir@saintbenoitlabre.com

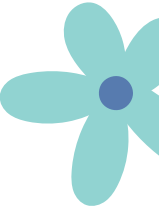
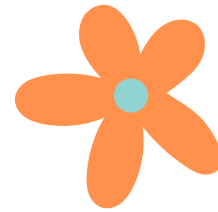
www.saintbenoitlabre.com



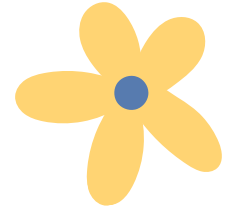
UN OUTIL À CONSERVER TOUT L'ÉTÉ !

Vous trouverez dans ce guide aux parents, les informations importantes relatives à la vie au camp de jour de Saint-Benoît-Labre. Ce document présente divers trucs et conseils pratiques pour passer un bel été.

HORAIRE



Le camp de jour sera ouvert du 26 juin au 18 août inclusivement, de 7h00 à 17h15.



CONGÉ : Vendredi le 30 juin 2023

ARRIVÉES ET DÉPARTS

Il est obligatoire, pour tous les parents (sauf pour les enfants autorisés à venir à pied ou à vélo à l'OTJ), d'accompagner leur enfant à l'intérieur du chalet de l'OTJ lors de l'arrivée et du départ de celui-ci afin de signer la feuille de présence. Ainsi, nous serons assurés qu'un échange aura été fait avec la personne à l'accueil. Également, vous aurez été informé du déroulement de la journée.

Les enfants seront autorisés à quitter seulement avec les personnes spécifiquement autorisées lors de l'inscription. Si vous prévoyez qu'une personne non-inscrite au dossier de votre enfant vienne le chercher en fin de journée, vous devez nous fournir une autorisation écrite comprenant le nom et le prénom de la personne ainsi que la date à laquelle cette autorisation s'applique.

COMMENT NOUS JOINDRE ?



COORDINATION DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Le service des loisirs et de la culture est ouvert du lundi au jeudi, de 8 h 15 à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h 15 à 15 h.

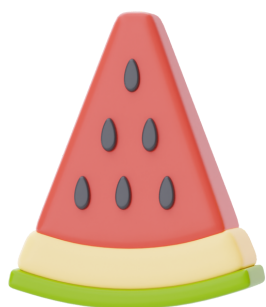
Pour rejoindre la coordination aux loisirs et à la culture :

418-228-9250 # 107, Peggy Vignola

loisir@saintbenoitlabre.com

418-221-4185, Arianne Poulin, coordonnatrice du camp de jour

Téléphone au chalet de l'OTJ : 418 228-9339



ACTIVITÉS

**MAGICIENS BILLY
ET MANU**

Lundi le 10 juillet

**QUILLES À
SAINT-EPHREM**

Jeudi le 6 juillet

ÉCO-PARC

Jeudi le 13 juillet

CLUB FY

Lundi le 17 juillet

ANIMATIONS JR

Jeudi le 20 juillet

**PARTY DE FIN
D'ÉTÉ**

Vendredi le 18 août

**EXPO AGRICOLE DE
SAINT-HONORÉ**

Vendredi le 11 août

**CAMPING LA VALLÉE-
BEAUCERONNE**

4 mardis durant
l'été

**CIRQUE À
SAINT-EPHREM**

Mercredi le 16 août

CALENDRIER FESTIVAL

JUIN	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Semaine #1	26 Journée en jaune La joie	27 Journée en rouge ou rose L'amitié	28 Journée en orange + chaussette en folie La créativité et la différence	29 Journée en vert Le calme	30 CONGÉ

JUILLET	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Semaine #2 Thème : l'eau	3 Défi Tchou-Tchin	4 Camping la Vallée Beauceronne <u>Test de nage</u>	5 Journée cheveux fous	6 Quilles à Saint-Ephrem 	7 Journée cinéma et pyjama
Semaine #3	10 Billy et Manu (invités) 	11 Camping la Vallée Beauceronne	12 Journée à la lecture Conte animé	13 Éco-Parc (autobus) 	14 Journée Olympique
Semaine #4 Thème : les différences et les ressemblances	17 Club Fy (invité) 	18 Camping la Vallée Beauceronne	19 Journée camping et nature	20 Animation JR (invité) 	21 Journée à l'envers
Semaine #5 Première semaine de la construction	24	25	26	27	28

AOÛT	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Semaine #6 Deuxième semaine de la construction	31	1	2	3	4
Semaine #7	7 Journée partage	8 Camping la Vallée Beauceronne	9 Journée Défi Évasion	10 Journée musicale	11 Expo Agricole de Saint-Honoré 
Semaine #8	14 BINGO	15 Journée poisson-rigolo	16 Cirque (Saint-Ephrem) 	17 Journée Méli-Mélo	18 Party hawaïen de fin d'été et Gala

FONCTIONNEMENT À LA PISCINE

Tous les enfants de **6 ans et moins** devront obligatoirement porter **une veste de sauvetage** pour la baignade. Aucun autre objet de flottaison ne sera accepté. De plus, tous les autres enfants devront obligatoirement passer un test de nage pour avoir l'autorisation de nager sans protection.

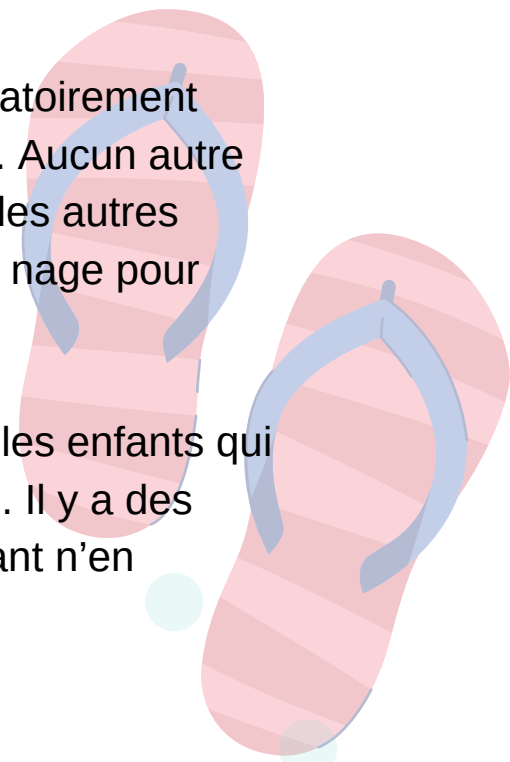
Une veste de sauvetage est obligatoire pour tous les enfants qui veulent glisser dans la glissade bleue du camping. Il y a des vestes à prêter directement sur place si votre enfant n'en possède pas une.

TEST DE NAGE

Le test de nage aura lieu **mardi le 4 juillet 2023** au Camping de la Vallée Beauceronne. À la suite de ce test, si notre équipe, composée de la coordonnatrice et d'un sauveteur qualifié, juge nécessaire que votre enfant porte une veste de sauvetage à la piscine, vous en serez avisé. Nous lui mettrons un bracelet coloré qui indiquera au personnel (sauveteurs, animateurs) que votre enfant doit obligatoirement porter une veste de sauvetage.

Nous devons prendre en considération le grand nombre d'enfants dans la piscine ainsi que la surveillance accrue que cela exige. C'est pour cette raison que nous mettons de l'avant la sécurité de votre enfant avec l'aide de ce fonctionnement.

Nous suggérons fortement que votre enfant ait une veste de sauvetage à apporter avec lui pour la première journée à la piscine étant donné que les tests de nage se feront directement sur place.



MATÉRIEL NÉCESSAIRE

(peut importe la température)

- Maillot de bain
- Serviette
- Crème solaire
- Vêtements de rechange
- Un lunch
- Deux collations
- BOUTEILLE D'EAU
- Une paire de soulier aquatique
- Veste de flottaison à chaque sortie si votre enfant a été identifié avec un bracelet à la suite de son test de nage.
- Une étui comprenant crayons, colle, efface, ciseaux.

* Il est important de bien **IDENTIFIER** tous les articles au nom de votre enfant. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou brisés, c'est pourquoi **aucun item de valeur (ex : iPad, cellulaire) ne sera autorisé.**

LUNCH ET COLLATIONS

Quelques enfants présents au camp de jour souffrent d'allergies à certains aliments. Nous vous donc aux parents d'éviter de mettre à l'intérieur des boîtes à lunch des aliments contenant **des noix et des arachides**, ainsi que du **poisson**.

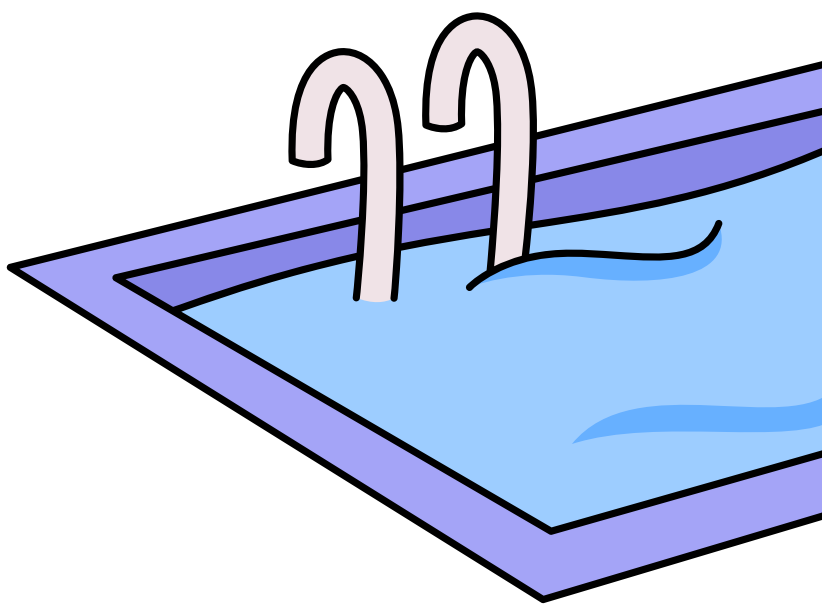
Nous vous suggérons fortement de mettre des « **ice pack** » dans la boîte à lunch pour le garder au frais jusqu'au dîner. Aucun réfrigérateur ne sera disponible.

Repas froid : Aucun micro-onde ne sera disponible cet été.



DÉPLACEMENTS

Durant l'été, nous prévoyons nous déplacer au parc amikijou (près de la caisse), aux jeux d'eau, dans les bois (derrière l'O.T.J.) et sur le terrain synthétique près de l'école et la bibliothèque. Si vous avez l'intention de venir récupérer votre enfant plus tôt dans la journée, veuillez-nous en aviser le matin afin que l'on puisse vous faire part de notre horaire de la journée.



SORTIES AU CAMPING LA VALLÉE-BEAUCERONNE

LES MARDIS

Lors des sorties au camping à la Vallée-Beauceronne, les enfants auront accès à un plan d'eau ou une piscine. Si votre enfant a besoin d'une veste de sauvetage, veuillez-lui en fournir une. Il est important d'apporter le maillot de bain tous les jours.

ARRIVÉES ET DÉPARTS

Vous devez venir porter et chercher votre enfant directement au Camping de la Vallée-Beauceronne.

Adresse : 275 Rang Saint-Henri, Saint-Benoît-Labre, QC G0M 1P0

TEMPÉRATURE

Selon la température prévue, vous serez informés les lundis si nous pouvons aller au camping au non.

SORTIES SPÉCIALES

À divers moments durant l'été, nous devons prendre l'autobus pour nous rendre à une activité spéciale. Voici où nous irons durant l'été :

- 4, 11, 18 juillet, 8 août - Camping La Vallée Beauceronne
- 6 juillet - Quilles à Saint-Ephrem
- 13 juillet - Éco-Parc
- 11 août - Expo Agricole de Saint-Honoré
- 16 août - Cirque (à Saint-Ephrem)

Lors des sorties, votre enfant restera toujours avec son groupe et son animatrice.

Les jours de sorties, nous demandons à tous les enfants d'arriver pour l'heure demandée. Cela permettra d'expliquer les consignes de sécurité, faire manger la collation et de bien se préparer pour partir à l'heure.

Pour chaque sorties, vous devrez remplir une feuille pour inscrire et autoriser votre enfant à venir avec nous en sortie.

Lors des sorties, les enfants doivent obligatoirement porter le chandail du camp de jour !



CODE DE VIE

Le code de vie permet aux enfants d'évoluer et de se développer dans un environnement sain et respecté de tous. Le non-respect du Code de vie au camp de jour entraînera des interventions auprès de l'enfant.

RÈGLEMENTS | NOTRE RÈGLO

1. Je me respecte.

Je m'encourage, je suis bienveillant(e) envers moi-même dans mes gestes et mes paroles, je suis fier(e) de moi, je donne le meilleur de moi, je m'aime et je brille par ma lumière.

2. Je respecte les autres.

J'encourage les autres, je suis bienveillant(e) envers les autres dans mes gestes et mes paroles, je suis fier(e) des autres, j'aime les autres et nous brillons par notre lumière.

3. Je respecte l'environnement.

Je respecte le matériel, les espaces de jeux, la propreté du parc et les locaux. J'apprends aussi le fonctionnement de la poubelle, de la récupération et du vermis-compostage.

4. Je participe à toutes les activités proposées.

Je préfère certaines activités à d'autres, c'est humain d'avoir des préférences. Par contre, je donne le meilleur de moi à chacune des activités et ça me permet d'ajouter de l'énergie et différents apprentissages à ma vie.

5. J'assure ma sécurité et celle des autres.

J'attends toujours les directives de l'animateur lors des déplacements.

Tolérance zéro

- Couteaux, lance-pierres, allumettes, briquets ou tout objet dangereux
- Vêtements à connotation violente
- Paroles ou gestes irrespectueux
- Violence verbale (intimidation) ou physique
- Vandalisme (non-respect du matériel, des espaces de jeux, etc.)

6. Je marche dans l'espace COULEUR.

**Le règle-mélo est le même lors des sorties.

INTERVENTIONS DISCIPLINAIRES

Nous croyons qu'il est nécessaire d'établir des mesures disciplinaires en cas de comportements inadéquats afin de s'assurer de créer une belle harmonie et la sécurité au sein du camp de jour.

1ère avertissement

L'animateur intervient auprès de l'enfant à l'aide d'un outil d'intervention qui accompagne l'enfant à agir adéquatement.

2e avertissement

La coordinatrice du camp de jour rencontre l'enfant et une solution est mise en place avec celui-ci.

3e avertissement

La coordinatrice du camp de jour rencontre l'enfant et le parent afin de trouver une solution favorable pour tous.

4e avertissement

Des mesures disciplinaires sont déterminées en fonction de la gravité des actes posés. L'enfant peut être momentanément suspendu pour une journée (sortie ou journée régulière) ou définitivement retiré des activités du camp de jour.

Nous choisissons de créer un camp de jour joyeux où chaque enfant y trouve sa place. Un enfant qui présente des comportements inadéquats est pour nous un signal d'un besoin d'intervention dans la bienveillance. Nous vous demandons votre collaboration afin de prendre connaissance du Règle-Mélo avec votre enfant.